

POINT PRESSE

Saint-Aubin-de-Blaye, le 27 septembre 2024

Convention ZAP Nord Gironde



UNE ÉNERGIE COMMUNE !

Un partenariat entre la Communauté de communes de l'Estuaire et VINCI Autoroutes pour faciliter les déplacements entre le territoire et la métropole Bordelaise.

Notre objectif !

Il s'agit de faciliter le passage aux péages en proposant une offre personnalisée aux **clients habitant** ou **travaillant** sur le territoire de la CCE.

Ce dispositif est en place depuis le mois de janvier 2002 et a vu apparaître une extension de la zone concernée en 2017 lors de l'intégration des 4 nouvelles communes dans le périmètre de la CCE. 14 communes de la CCE sont ainsi concernées à ce jour.

Quelle section d'autoroute ?

La convention concerne tous les trajets entre les barrières de péage de Saint-Aubin-de-Blaye (sortie N°38) et de Virsac/Saint-André-de-Cubzac.

Les avantages

Un abonnement télépéage offrant des réductions sur le coût du péage sur le trajet St-Aubin-de-Blaye / Virsac :

- 15% de remise sur le montant mensuel des péages
- 100 % de remise du 23^e au 44^e passage dans le mois

Le badge télépéage est par ailleurs valable sur l'ensemble du réseau autoroutier français.

Comment souscrire ?

- Service client à distance : 3605 (appel gratuit + prix d'appel)
- Point relai télépéage le + proche : Ambarès-et-Lagrave, A10 sortie n°42 (ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h)

D'autres formules d'abonnement au télépéage sont disponibles sur <https://ulys.vinci-autoroutes.com/boutique/01-ambares-et-lagrave/>